

chmou TB.
(cascade) 57.215-00069



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER/Diane NARDIN
Tél. : 03 87 34 33 27/ 03 87 34 33 22
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr
diane.nardin@moselle.gouv.fr

Réf. : CBI

Objet : **Dossier de déclaration concernant
Accord avant le délai de 2 mois**

PJ : **Fiche de renseignement descriptive du IOTA**

**DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT
ESKA
56, rue de Metz
BP 70008
Jouy-aux-Arches
57131 ARS-SUR-MOSELLE**

à l'attention de Mme Célia BORNIGAL

Metz, le 24 septembre 2015

Madame,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- **la pose de 5 piézomètres pour le contrôle de la qualité de la nappe alluviale sur le site Derichebourg Environnement Eska, sur la commune de Thionville** pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 3 août 2015, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Thionville, où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrages souterrain soumis à déclaration en application des articles L214-1 à L214-3 du code de l'environnement (cf copie ci-jointe), je vous saurais gré de bien vouloir m'informer dès que possible des dates de début et de fin de chantier et du nom de l'entreprise retenue pour l'exécution des travaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

Copie pour information :
SOCOTEC - M. ESCHBACH